Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont

Mercredi 10 juin 2026 à 20h00

PV n°33

Ordre du jour

1. Salutations et appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2026
4. Comptes 2025
   4.1. Préavis municipal n° 01/06/2026
   4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
5. Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031
   5.1. Préavis municipal n° 02/06/2026
   5.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
6. Élections du bureau
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles

1. Salutations et appel

M. Rocco Tavaglione, Président, ouvre la séance à 20:00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme Thaïna Vogel, secrétaire, procède ensuite à l'appel : 21 membres sont présents.
Le quorum est atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer avec 21 membres votants et la séance est ouverte.

M. Rocco Tavaglione demande si des personnes n'auraient pas été appelées.

Une personne se manifeste. Il s'agit de M. Christian Grosjean, qui souhaite assister à la séance en tant qu'auditeur.

M. Rocco Tavaglione souhaite la bienvenue aux membres du Comité, aux nouveaux membres, ainsi qu'aux auditeurs.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été remis avec les convocations.

M. Rocco Tavaglione précise que le point qui concerne l'élection du bureau ne sera pas abordé car tous les postes pour la prochaine législature ont été pourvus.

M. Rocco Tavaglione demande si quelqu'un souhaite proposer une modification, ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2026

Le procès verbal de la séance du 4 février 2026 a été distribué avec les convocations.

M. Rocco Tavaglione demande si quelqu'un souhaite proposer une modification, ce qui est le cas concernant une date de l'ordre du jour.

Le procès verbal est approuvé.

4. Comptes 2025

Le préavis et ses annexes ont été distribués avec les convocations.

4.1 Préavis municipal n° 01/06/2026

M. Rocco Tavaglione passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

Mme Anouck Tschudi, Syndique, commence par un résumé :

Les comptes 2025 se sont bouclés avec un excédent de revenus de 24'165.32 francs, largement mieux que le budget qui prévoyait un déficit.

Suivant l'ordre administratif, au point 1, on remarque qu'on retombe par rapport au budget dans le système MCH1, ce qui était la dernière fois avant de passer en MCH2.

Au point 110.318, on voit les trois archives pour 9512.80 francs. Celles-ci se réfèrent au dossier des constructions, qui nécessitait l'apport d'une cohésion par rapport au système de noms utilisés, certains n'existant plus depuis longtemps. Cela permet une meilleure accessibilité pour la secrétaire ou les municipaux en cas de besoin.

Mme Anouck Tschudi met ensuite en avant les 6'253.15 francs utilisés pour les courses supplémentaires des MBC. Elle encourage à les utiliser de plus en plus, ce qui donnerait accès à des subventions cantonales ou fédérales, et même à des courses supplémentaires.

À la page 2, qui concerne les finances, on voit au point 220.318 que les honoraires correspondent au budget mais sont beaucoup plus élevés par rapport aux comptes. Cela est dû au changement en MCH2.

Plusieurs autres sommes liées au changement de péréquation présentent également d'énormes différences, telles qu'au point 220.452 où le budget de 25'400 francs est finalement à 227'259 francs. Toutefois, ces écarts allant dans le bon ou le mauvais sens, cela s'équilibre,

et devrait surtout se régulariser dans les prochaines années, où les budgets auront été faits avec la nouvelle péréquation.

Page 4, concernant les routes et travaux, on voit un amortissement sur travaux, routes et chemins communaux beaucoup plus grand que budgétisé. La Commission des finances avait en effet demandé lors du dernier conseil d'amortir tout ce qu'il était possible tant que le MCH1 était encore en œuvre, car le compte pour les investissements futurs ne pourra plus exister dans MCH2.

À la page 5, au point 450.316.6, les achats de containers et leurs installations ont été repoussés en attendant l'installation des nouveaux habitants, afin de se rendre préalablement compte des besoins réels.

Pour la page 6, on voit que la grande partie des sommes concernant les égouts et épurations sont versées à l'ERM, comprenant autant les frais de la STEP que la participation à certains collecteurs.

Plus bas, on voit que l'étape 2 pour la sécurisation du Rovay, qui est l'étude et la mise à l'enquête, s'est terminée en début d'année. De plus, 60% de subventions ont déjà été reçues, et le reste des 95% seront versés dès l'obtention du permis de construire et le début des travaux.

Page 8, la différence entre les comptes 2024 et 2025 pour la police est due à la nouvelle péréquation, et c'est également le cas de la sécurité sociale à la page 9. De plus, au point 660.351.22 de la protection civile on retrouve la participation versée au canton. Ce compte servait à la contribution reçue par la commune pour chaque place d'abri PC qui n'était pas prévue lors de la construction d'une maison. C'est maintenant le canton qui gère ça et qui a donc récupéré l'argent du compte, cela ayant été provisionné en début de législature.

La ligne apparue au 730.318 dans honoraires et prestations de services concerne une partie de la création du réseau Coccinelle qui va remplacer l'AGEMA.

À la page 10, pour les services industriels, la ligne au 810.318.0 qui a 73850 francs de charges concerne les droits d'entrée à l'AVM pour la distribution d'eau potable, qui ont tardé à être facturés.

Finalement, à la page 11 on a le total des charges à 1'826'221.40 francs, un total des revenus à 1'850'386.72 francs pour un excédent de revenus de 24'165.32 francs, qui est la marge de cette année.

M. Rocco Tavaglione remercie Mme Anouck Tschudi et demande s'il y a des demandes de clarification, ce qui n'est pas le cas.

4.2 Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Rocco Tavaglione invite M. Luc Maurer, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc.

La commission s'est réunie en la présence de Mme Anouck Tschudi, Syndique, Mme Annette Mann, municipale, et de M. Javier Vences, boursier communal. Elle les remercie de leur disponibilité et de leurs explications.

Dans son rapport, la commission fait part des éléments suivants :

- Malgré un excédent de revenus, la marge d'autofinancement qui reste négative à -62'298 francs devra faire l'objet d'une attention particulière, car c'est l'indicateur qui permet de financer les projets futurs.
- La nouvelle péréquation est plus favorable que prévue, avec 191 077 francs d'écart net par rapport au budget.
- La participation à la cohésion sociale et à la police sont plus élevées que prévu.
- Les recettes fiscales restent volatiles : le budget 2025 a été établi sur la base fiscale 2023 élevée, tandis que les comptes 2025 tiennent compte de recettes fiscales effectives plus basses. Le budget 2026 a aussi été effectué de manière prudente sur la base des éléments disponibles.
- MCH2 : le montant des honoraires comprend les frais du boursier et du prestataire informatique, qui se poursuivront sur 2026 et 2027.
- L'amortissement extraordinaire des aménagements routiers permettra de réduire les charges d'amortissement futures.
- La situation financière pour l'épuration reste à surveiller, le fond affecté étant épuisé et une avance aux financements spéciaux figurant désormais à l'actif. Une attente des effets liés à la nouvelle STEP ainsi que le règlement actuel empêchent pour le moment d'adopter une taxe dont l'augmentation est vraisemblable.
- Finalement, la marge d'autofinancement quasi-nette n'a pas suffi pour compenser les différentes sorties exceptionnelles telles que le remboursement des abris PC, le paiement à l'AVM et les avances sur les travaux du Rovay.

En conclusion, la Commission propose d'accepter le préavis n°01/06/2026 tel qu'il a été présenté.

M. Rocco Tavaglione remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Rocco Tavaglione propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote :

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité prie :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil général de Clarmont décide :

Vu le présent préavis de la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- d'accepter les comptes annuels 2025 tels que présentés,

- d'accepter le rapport annuel 2025 tel que présenté,
- de donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale.

Le préavis municipal n°01/06/2026 « Comptes 2025 » est accepté à l'unanimité.

M. Rocco Tavaglione remercie la Municipalité pour son travail.

5. Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031

Le préavis n°02/06/2026 et ses annexes ont été distribués avec les convocations.

5.1 Préavis municipal n° 02/06/2026

M. Rocco Tavaglione passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

Mme Anouck Tschudi, Syndique, commence par un résumé :

Ce préavis était déjà passé il y a 5 ans, puisque le taux d'imposition est à désigner soit tous les ans, soit pour cinq, donc la législature entière. C'est ce choix qui a été fait afin d'éviter de le refaire chaque année. Il sera toutefois possible pour les nouveaux municipaux de demander des modifications.

Le taux reste à 72 points, en accord avec les nouveaux conseillers municipaux, avec l'espoir d'une amélioration de la marge d'autofinancement. C'est donc en attente de la manière dont ça se stabilisera.

Une question est posée concernant la situation de Clarmont sur les taxes de succession sur les lignes descendantes. Elle est à 50 centimes pour le moment, ce qui entre dans la moyenne du canton de Vaud, mais la question est de la descendre éventuellement à 25 centimes, étant donné que, par sa rareté, ce n'est pas un impôt budgétisé.

Or, puisque les premiers montants sont exonérés d'impôt, et que la marge d'autofinancement de la commune est négative, certains pensent qu'il serait préférable de le garder, afin, même si la perception de cet impôt se révèle rare, d'en faire profiter la commune.

M. Rocco Tavaglione demande s'il y a des demandes de précisions concernant l'arrêté d'imposition, ce qui n'est pas le cas.

5.2 Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Rocco Tavaglione invite **M. Luc Maurer**, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc.

La Commission s'est réunie, accompagnée de Mme Anouck Tschudi, Syndique, de Mme Annette Mann, municipale, et de M. Javier Venches, boursier communal.

Dans son rapport, la commission fait part des éléments suivants :

- L'arrêté est actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026, et le nouvel arrêté doit être transmis au canton avant la fin du mois d'octobre.
- Le taux d'imposition communal sera maintenu à 72 % comme c'était le cas lors des précédentes législatures.
- La Municipalité, soutenue par la Commission, propose de reconduire l'arrêté pour une durée de 5 ans comme précédemment, évitant ainsi un vote annuel, tout en conservant la possibilité de modifications devant le Conseil.
- La Municipalité s'est en effet engagée à le faire dans le cas d'une modification importante de la situation financière qui influencerait le taux d'imposition, qui pourrait par exemple être due à l'arrivée de nouveaux habitants.

En conclusion, la Commission propose

- D'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.
- D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031 tel qu'il figure en annexe du préavis.
- D'adopter les modalités de perception décrites dans le préavis municipal.

M. Rocco Tavaglione remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Rocco Tavaglione propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote.

En conclusion, la Municipalité propose de voter les résolutions suivantes :

Vu le préavis de la municipalité 02/06/2026,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031 tel qu'il figure en annexe du préavis.

D'adopter les modalités de perceptions décrites dans le présent préavis.

Le préavis municipal n°02/06/2026 « Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031 » est accepté à :

- 20 voix pour

- 0 voix contre
- 1 abstention

M. Rocco Tavaglione remercie la Municipalité pour son préavis.

6. Élections du bureau

Tous les postes ayant été pourvus pour la prochaine législature, il n'y a pas de nécessité d'élections complémentaires, et le point 6 n'a pas besoin d'être abordé.

7. Communications de la Municipalité

M. Rocco Tavaglione passe la parole à la Municipalité :

M. Fabrice Gibaud : le pédibus va s'arrêter à la fois par manque de personne pour s'en occuper, et car très peu d'enfants l'utilisent. Cela pourrait reprendre par la suite, si d'autres enfants s'avèrent motivés.

M. Fabien Fiechter : Il y a eu un souci à la déchetterie avec un nombre important de rats qui s'y seraient installés. Il a fallu appeler une boite spécialisée rapidement, qui s'est occupée du problème en installant notamment les boites noires qui ont pu être aperçues.

Mme Annette Mann : La construction à l'ancienne ferme des Gaillard est terminée, et les nouveaux habitants des cinq appartements s'y trouvant sont arrivés ; un contrôle de sécurité a été réalisé pour l'autre construction en face de la ferme Vidoudez, et tout avance bien.

Mme Annette Mann souhaite également faire part de la répartition des dicastères pour la prochaine législature :

- Mme Annette Mann reprend l'administration générale de Mme Anouck Tschudi, et s'occupera de la police des constructions, des manifestations et du tourisme, qui inclut l'ARCAM.
- Mme Fiona Carluy prendra l'urbanisme et l'aménagement du territoire (qui comprend le projet du Rovay), les routes et les chemins, l'énergie et le développement durable, ainsi que le bâtiment communal.
- M. Jean-Daniel Schläppy s'occupera des services des eaux, services industriels, voirie, police, pompiers, PCI et numérique.
- M. Alexandre Schöner aura les finances, les affaires sociales, les écoles et les églises.
- Finalement, M. Mathieu Viande s'occupera des forêts et terrains, parcs et cimetière, égouts et épurations, déchetterie et citernes.

Tout cela se trouvera sur le site à partir du mois de juillet.

Prochaines manifestations :

17 juin : sortie des seniors

26 juin : café rencontre avant la pause estivale qui se terminera le 21 août.

Fête du 1er août, tournoi de foot organisé

2 août : Tour de France Féminin qui mènera à un blocage de la route durant l'après-midi

23 août : course dans les vignes

Le samedi suivant le conseil : la guinguette du quartier des vignes, ouverte à tous, pour ceux qui sont intéressés.

Mme Fiona Carluy, qui ne pouvait être présente, fait transmettre de faire attention au radar, déjà placé deux fois dans la zone 30.

Une demande est faite concernant le miroir situé dans la descente du chemin des Vignes, caché par le panneau 30 km/h, ce qui peut s'avérer dangereux car rend les cyclistes et les véhicules en provenance de Cottens difficiles à voir.

Mme Anouck Tschudi : Pour le Rovay, la mise à l'enquête est finie, et il ne reste que deux départements cantonaux qui doivent faire leur retour. Toutes les conventions avec les personnes impactées ont été signées, et les bureaux techniques préparent les soumissions pour Hydrique qui s'occupera du génie civil, et pour la Maison de la rivière pour le génie biologique. Le but : faire les travaux avant la fin d'année, courant automne.

Finalement, Mme Anouck Tschudi remercie le Conseil pour sa présence et sa bienveillance durant ces années, et se réjouit de revenir en tant que conseillère.

8. Communications du Bureau

M. Rocco Tavaglione passe la parole aux représentants des différentes commissions, en commençant par **M. Luc Maurer** pour l'ASIABE.

L'ASIABE a donc passé les comptes, et les dépenses ont été inférieures au budget. Tout se passe bien concernant l'avancement des travaux de l'extension du collège Léman, qui devraient se terminer à la fin de l'année.

Il y a eu un rapport de Mme la Directrice sur les projets environnementaux et autres organisés par l'école, mais elle a également relevé des problèmes d'incivilité, notamment une bagarre à la gare dont a dû se mêler l'école.

Le président ne se représentera pas, il y aura donc une nouvelle équipe du Comité directeur.

Finalement, Hautemorges va construire une crèche à Chaniaz, vers la petite forêt, côté petit rond-point, dans le courant de l'année prochaine. Il y aura une quarantaine de places, et elle fera partie du réseau Coccinelle.

M. Rocco Tavaglione donne ensuite la parole à **M. Fabien Fiechter**, délégué à l'ERM. Celui-ci annonce que la STEP de Hautemorges n'étant plus à jour, ceux-ci voudraient se brancher sur le collecteur vers Pont de Vaux, mais il serait trop petit. Il y a eu la proposition de l'ERM de dévier un nouveau collecteur, passant par le Signal, ce qui couterait 11 millions. Toutefois, ce ne serait pas à la charge de Clarmont, en raison de ses précédents investissements pour Églantine.

Cela aurait pour conséquence de baisser le nombre de stations de relevage de 6 à 2, ce qui limiterait les frais d'exploitation, mais il n'y a pas eu de nouvelle de Hautemorges depuis.

C'est ensuite au tour de **Mme Anouck Tschudi** pour l'AVM. Les relevés de compteurs donnent des sommes différentes car elles sont exceptionnellement faites sur 13 mois, mais cela rentrera dans l'ordre l'année prochaine en revenant sur des périodes de 12 mois. Il y aura le remplacement de deux conduites (à Vufflens-le-Château et Monnaz) avec des préavis jugés justifiés. Finalement, il y aura une légère hausse des rémunérations des membres du CODIR et du président, et une demande d'augmentation pour les Conseillers.

Concernant le réseau Coccinelle, **Mme Roberta Gatabin** annonce qu'une séance a eu lieu, avec l'assermentation par le préfet et les commissions qui se sont formées. Il y aura un conseil le 24 juin avec différents préavis, dont les comptes, les budgets, la politique salariale et les rémunérations des personnes qui passeront de l'AGEMA à Coccinelle.

La somme versée par Clarmont passerait de 46'000 francs à 110'000 francs. Cela serait dû aux préavis votés en 2026 concernant notamment la création de 66 places dans une structure à Echichens, ce qui fait un surcoût de 22'000 francs pour la commune de Clarmont, mais également les 5'000 francs pour la création du réseau Coccinelle qui avaient été validés.

On serait à 100'000 francs pour l'année 2026. Cela passerait encore à 130'000 francs, dû à la création de places à Chaniaz (27 places) et 12 places au « Pand'Amis » à Echichens, les coûts pour chaque commune dépendant de leur utilisation du service.

Tout cela doit être revu et discuté avant la séance du 24 juin, où le budget 2027 sera voté.

M. Rocco Tavaglione annonce ensuite les dates des prochains Conseils :

- Mercredi 18 novembre 2026
- Dates suivantes à valider d'ici le prochain conseil, sûrement le 14 juin 2027

Et concernant le Bureau électoral :

- Dimanche 14 juin 2026 (votation fédérale)
- Dimanche 27 septembre 2026 (votation fédérale)
- Dimanche 29 novembre 2026 (votation fédérale)

9. Divers et propositions individuelles

Il y a une recommandation de la Municipalité de passer au lundi plutôt qu'au mercredi pour les dates des Conseils, ce qui sera envisagé pour les suivants, à l'exception de celui du 18 novembre, déjà fixé.

Mme Roberta Gatabin propose de modifier, sur le site, la ligne 728 en mettant le nouvel horaire du 740.

M. Luc Maurer fait ensuite part de son inquiétude concernant le PACom, le plan d'affectation communal, et propose à la Municipalité de ne pas l'oublier dans son plan de législature, car il pourrait impacter grandement les finances de la Commune.

M. Rocco Tavaglione clôt la séance et invite au verre de l'amitié, levée de séance à 21h23.

Clarmont, le 10 juin 2026